

PRÉFET DE L'AIN

**Direction départementale des territoires**

*Service Prospective Urbanisme Risques*

*Unité Prévention des Risques*

Référence : 2014/727/PHC/mg

Vos réf. :

Affaire suivie par : Michel Beraud - Philippe Combe  
ddt-spur-pr@ain.gouv.fr  
tél. 04 74 45 62 48 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le 27 janvier 2015

Monsieur le maire,

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance la mise à jour de l'aléa inondation du Rhône pour votre commune que je vous ai communiqué le 23 octobre 2013.

A la suite d'un questionnement de la commune de Belley, les services de la direction départementale des territoires ont été amenés à réétudier le cas particulier des digues liées aux canaux de dérivation situés à l'amont des usines de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Ceci a permis de mettre en évidence qu'il n'était pas indispensable, au titre de la doctrine Rhône, de prévoir une bande de sécurité inconstructible le long de ces canaux dont le débit est régulé.

Par contre, cette bande de sécurité reste imposée sur les sections du Rhône endigué en dehors des dérivations (Rhône dit unique).

La défaillance des ouvrages de la CNR relève du risque technologique et de la réglementation sur les barrages. Ce risque ne pourra jamais être totalement exclu ; de ce point de vue il semble donc préférable d'éviter de nouvelles constructions immédiatement derrière des ouvrages. Cependant ce risque n'est pas cartographié, et ne se traduit pas par des dispositions détaillées et sectorisées.

Les cartes d'aléa ont donc été modifiées pour tenir compte d'une application différenciée de la bande de sécurité de 100 mètres derrière les digues, selon leur situation. Le document joint se substitue ainsi à la carte initialement envoyée en octobre 2013.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations sur la connaissance des zones susceptibles d'être inondées sur le territoire de votre commune dans la cadre de vos décisions d'urbanisme,

Destinataires : voir liste in fine

P.J. : 1 carte

qu'il s'agisse de la délivrance des autorisations d'occupation des sols comme de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme.

Sur la carte, sont données les informations suivantes :

- les zones d'aléa modéré (hauteur d'eau < 1 m) et d'aléa fort (hauteur d'eau  $\geq$  1 m) pour la crue de référence ;
- l'enveloppe de la crue exceptionnelle ;
- les droites de projection sur le lit majeur aux points kilométriques (PK) et aux points singuliers, avec pour chacune, les cotes des lignes d'eau (altitudes maximales) pour la crue de référence et la crue exceptionnelle ;
- les ouvrages de type digue et pour certains une bande de sécurité.

Je rappelle que le travail réalisé traite seulement de l'inondation par le Rhône. Il peut être nécessaire de prendre en compte en complément les précautions correspondant aux autres cours d'eau, aux fossés à préserver et au ruissellement sur versant.

J'ajoute que les documents pourront vous être transmis sous format numérique par voie électronique, afin d'en faciliter la consultation, en réduisant notamment leur échelle ; en effet, les cartes ont été établies avec une précision suffisante pour des représentations à l'échelle 1/5 000<sup>e</sup> au moins.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,  
signé Laurent TOUVET

## LISTE DES 11 COMMUNES

Monsieur le maire	230 rue de la mairie	01350	ANGLEFORT
Monsieur le maire	11 bd de Verdun	01300	BELLEY
Monsieur le maire	934 rue de la mairie	01300	BREGNIER CORDON
Monsieur le maire	454 rue du centre	01300	BRENS
Monsieur le maire	place de la mairie	01350	CRESSIN ROCHEFORT
Monsieur le maire	46 rue de la mairie	01350	CULOZ
Monsieur le maire		01350	LAVOURS
Monsieur le maire	1 place de la fontaine	01300	MASSIGNIEU DE RIVES
Monsieur le maire	15 rue des écoles	01300	PEYRIEU
Monsieur le maire	13 rue des maisons vieilles	01300	SAINT BENOIT
Monsieur le maire	570 avenue du Bugey	01300	VIRIGNIN